

SOUMETTRE UNE DEMANDE D'OCTROI



Fonds Opération Enfant Soleil - Volet Immobilisations

Le Volet Immobilisations du Fonds Opération Enfant Soleil vise à soutenir la construction, la rénovation et l'aménagement d'espaces dédiés aux enfants, afin d'offrir de meilleurs plateaux de soins et des environnements favorisant le rétablissement. Ce fond permet la création d'espaces adaptés, favorisant les pratiques médicales et cliniques dans les régions. Il provient d'une collaboration entre le MSSS et Opération Enfant Soleil, offrant chacun une contribution équivalente¹.

PROJETS FINANCÉS [Cliquez pour visionner la présentation](#)

- ▶ **Espaces adaptés** (chambre, salle de bain, salle sensorielle, salle d'allaitement)
- ▶ **Environnements** (centre ambulatoire, clinique externe, salle d'attente)
- ▶ **Salles de soins** (examens, thérapies, interventions, chirurgies)
- ▶ **Unités de soins** (néonatal, intermédiaire, intensif, pédiatrique)

CONTRIBUTION OFFERTE (MAIN D'ŒUVRE ET MATÉRIAUX)

- | | |
|------------------------------|--|
| ▶ Revêtements | ▶ Quincaillerie (serrures) |
| ▶ Système de sécurité | ▶ Ventilation |
| ▶ Éclairage | ▶ Cloisons vitrées |
| ▶ Peinture | ▶ Murs insonorisés |
| ▶ Menuiserie | ▶ Meubles (lits, chaises, tables, armoires) |
| ▶ Électricité | ▶ Décoration |
| ▶ Plomberie | |

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- ▶ Être un établissement de santé reconnu et régi par le MSSS;
- ▶ Être en conformité avec les politiques de développement régional de la santé pour l'enfant;
- ▶ Être en conformité avec le permis d'établissement (Niveau de soins);
- ▶ Être dédié minimalement à 80 % à la clientèle pédiatrique;
- ▶ Avoir les ressources humaines et matérielles nécessaires à l'utilisation, à l'entretien et à la pérennité.

CONTRIBUTION FINANCIÈRE

- ▶ La contribution offerte peut aller jusqu'à hauteur maximale du coût total du projet;
- ▶ Le MSSS offrira une contribution équivalente à celle offerte par Opération Enfant Soleil¹

CRITÈRES D'ATTRIBUTION DU FINANCEMENT

- ▶ La réponse aux besoins du milieu;
- ▶ Les retombées et l'impact du projet auprès des enfants;
- ▶ Le niveau d'expertise de l'organisation.

CLAUSES D'EXCLUSION

- ▶ Les frais de fonctionnement;
- ▶ Les services de design pour la création des plans;
- ▶ Les salaires;
- ▶ Les équipements mobiliers réguliers des hôpitaux;
- ▶ Les demandes destinées à répondre au besoin d'un seul enfant.

ÉTAPES D'ATTRIBUTION D'UN OCTROI

1. Dépôt d'une demande incluant toutes les pièces justificatives demandées;
2. Analyse et recommandation par un comité externe d'experts indépendants;
3. Approbation de l'octroi par le Conseil d'Administration d'Opération Enfant Soleil;
4. Approbation par le MSSS;
5. Signature de l'entente entre Opération Enfant Soleil et le demandeur;
6. Réalisation du projet;
7. Réclamation des fonds octroyés (graduellement ou en totalité) sur présentation de factures;
8. Reddition de compte à fournir annuellement, démontrant l'avancée du projet jusqu'à sa réalisation complète.
9. Levée de l'embargo et annonce publique du projet réalisé.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

S'il s'agit de votre première demande, veuillez communiquer avec nous afin d'obtenir un code d'utilisateur et un mot de passe. Pour toutes informations concernant ce fonds, s.v.p. contactez

Cindy Marcoux
Conseillère à la gestion des octrois
octrois@operationenfantsoleil.ca
1 877 683-2325, poste 151

1. Sauf pour les régions de Québec, Montréal et Estrie selon l'entente conclue avec le Ministère de la Santé et des services sociaux.